

Madame la Directrice académique

**Le protocole pour la direction d'école** signé en 2006 par le SE-Unsa a permis des avancées significatives quant à l'augmentation des temps de décharge de direction et des indemnités. Il avait permis la création d'une aide administrative.

Cette aide administrative a été assurée par des emplois précaires, ce que nous dénonçons. Le SE-Unsa a toujours demandé un secrétariat pérenne.

Il reste encore à améliorer les décharges de directions des écoles de 1 à 3 classes en les rendant statutaires sur toute l'année scolaire et non en début d'année scolaire.

Aujourd'hui nous dénonçons une complexification de la charge de direction et l'éventuelle suppression de l'aide administrative à venir.

Les écoles vont avoir du mal à fonctionner et les missions des directeurs plus difficiles à assurer.

Les EVS vont être redéployées sur des missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Les problématiques du secrétariat administratif et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap doivent avoir des moyens dédiés.

Le SE-Unsa œuvre pour deux fonctions pérennes : un secrétariat administratif et un accompagnement du handicap.